

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

CITIBANK N.A

Branche onshore

Siège social : 55, Avenue Yughurta -1002 Tunis-

La Citibank NA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Mr Abderrahmen FENDRI.

BILAN **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017** **(EN MILLIERS DE TND)**

	Notes	31.12.2017	31.12.2016
ACTIF			
AC1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	V.1	89.177	46.565
AC2: Créances sur les établissements bancaires et financiers	V.2	251.955	306.013
AC3: Créances sur la clientèle	V.3	86.027	68.295
AC5: Portefeuille d'investissement	V.4	25	25
AC4: Portefeuille titres commercial	V.5	65.172	36.453
AC6: Valeurs immobilisées	V.6	81	86
AC7: Autres actifs	V.7	10.385	8.161
TOTAL ACTIF		502.822	465.598
PASSIF			
PA1: Banque Centrale, CCP2	VI.1	452	0
PA2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	VI.2	39.241	40.988
PA3: Dépôts et avoirs de la clientèle	VI.3	406.803	381.056
PA5: Autres passifs	VI.4	18.845	13.389
TOTAL PASSIF		465.341	435.433
CAPITAUX PROPRES			
CP1: Capital		25.000	25.000
CP6: Résultat de l'exercice		12.481	5.165
TOTAL CAPITAUX PROPRES	VII	37.481	30.165
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		502.822	465.598

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017
(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Notes</i>	31.12.2017	31.12.2016
PASSIFS EVENTUELS			
HB1: Cautions, avals et autres garanties données	<i>IX.1</i>	16.283	20.967
HB2: Crédits documentaires	<i>IX.2</i>	21.364	10.056
TOTAL PASSIF EVENTUEL		37.647	31.023
ENGAGEMENTS DONNES			
HB4: Engagements de financement donnés	<i>IX.3</i>	61.186	71.726
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		61.186	71.726
ENGAGEMENTS RECUS			
HB7: Garanties reçues	<i>IX.4</i>	291.922	287.382
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		291.922	287.382

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017
(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Notes</i>	31.12.2017	31.12.2016
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR1: Intérêts et revenus assimilés		16.715	15.048
PR2: Commissions (en produits)		1.892	1.545
PR3: Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations Assimilées		13.924	5.226
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	<i>X.1</i>	32.531	21.819
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH1: Intérêts encourus et charges Assimilées		4.082	4.129
CH2 : Commissions encourus		0	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	<i>X.2</i>	4.082	4.129
PRODUIT NET BANCAIRE		28.449	17.690
PR5/ CH4: Solde en gain/Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	<i>X.3</i>	50	375
PR7: Autres produits d'exploitation		5	30
CH6: Frais de personnel	<i>X.4</i>	(4.018)	(4.166)
CH7: Charges générales d'exploitation	<i>X.5</i>	(3.767)	(3.318)
CH8: Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		(32)	(298)
RESULTAT D'EXPLOITATION		20.587	10.313
PR8\ CH9: Solde en gain \ perte sur autres éléments ordinaires		16	51
CH11: Impôt sur les bénéfices		7.166	4.198
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		13.505	6.064
PR9/ CP11: Solde en gain\perte provenant des éléments extraordinaires		(1.024)	(899)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		12.481	5.165

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017
(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Notes</i>	31.12.2017	31.12.2016
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors produits du portefeuille d'investissement)		29.822	30.797
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(4.340)	(2.861)
Dépôts/Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(3.353)	175
Prêts et avances/Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(17.159)	7.196
Dépôts/Retrait de dépôts de la clientèle		33.201	58.952
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(3.884)	(2.393)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(5.148)	(5.078)
Titres de transaction		(26.620)	(35.000)
Impôt sur les bénéfices		(4.750)	(5.100)
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX (/PROVENANT DES) ACTIVITES D'EXPLOITATION	<i>XI</i>	(2.231)	46.688
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisition/Cession sur immobilisation		13	(22)
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	<i>XI</i>	13	(22)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes versés		(5.165)	(6.918)
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	<i>XI</i>	(5.165)	(6.918)
Incidence des variations des taux de change		(20)	(26)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(7.403)	45.444
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		313 037	267.593
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	<i>XI</i>	305.634	313.037

Notes aux états financiers

NOTE I: FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

Contrôle social en cours de l'exercice :

La Citibank N.A Tunis Branche Onshore a fait l'objet, à partir du 10 Octobre 2017, d'un contrôle social couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Par courrier daté du 18 Mars 2018, la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a notifié à la banque le montant des cotisations complémentaires à payer au titre des indemnités de départ servies aux employés licenciés soit un montant de 212 mD en principal et 122 mD en intérêts (arrêtés au 27 Mars 2018). La banque a accepté le chef de redressement invoqué par la caisse nationale de sécurité sociale et a procédé au paiement du montant en principale le 27 Mars 2018.

Etant donné que ce règlement est intervenu avant le 31 Mars 2018, la banque a bénéficié d'une réduction du montant des intérêts dus à hauteur de 50% dans le cadre de l'amnistie sociale des pénalités de retard de 2017 (décret gouvernemental 399 du 29 Mars 2017). Le montant des intérêts de retard a été réglé le 30 Mars 2018 pour la somme de 61 mD. La banque a provisionné le montant des risques potentiellement identifiables, le montant de la provision s'élève au 31 Décembre 2017 à 222.441 D. Cette provision a été intégralement reprise fin Mars 2018 et le complément est passé en charges de l'exercice 2018 pour 50.232 D.

NOTE II: RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES :

Les états financiers de la Citibank N.A Tunis branche Onshore sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable tunisienne n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

NOTE III: BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES :

Les états financiers sont établis au 31 décembre 2017 tout en respectant les conventions comptables prévues par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Parmi ces principes, nous énonçons ci-après les règles de prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres, ainsi que les règles de conversion des opérations en devises.

III.1 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS:

III.1.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS:

Les intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2017 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017.

Par conséquent, les produits encaissés et qui ne se rapportent pas à ladite période ne sont pas pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2017. En revanche, les produits courus et non échus à la date du 31 décembre 2017 font partie intégrante de ce résultat.

III.1.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES REVENUS QUI SE RAPPORTENT AUX CREANCES DOUTEUSES:

En vertu des dispositions de la norme comptable tunisienne n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, ainsi que la circulaire aux banques n° 91-24 du 17 décembre 1991 (article 9) traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, les intérêts et produits assimilés qui se rapportent aux créances douteuses ne sont pris en compte au niveau du résultat que s'ils ont été effectivement remboursés par leurs débiteurs et doivent être portés au bilan au cours de leur période de rattachement en tant qu'agios réservés.

III.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES:

III.2.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES:

Les intérêts encourus et charges assimilées, les commissions encourues ainsi que les autres charges engagées par la banque qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2017 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017.

Ainsi, les charges engagées au cours de ladite période et qui ne s'y rapportent pas sont portées au bilan au niveau des comptes d'attente et de régularisation.

En revanche, les charges qui ont été décaissées à la date du 31 décembre 2016 mais qui se rapportent à l'exercice 2017 sont prises en compte au niveau du calcul du résultat de l'exercice 2017.

III.2.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES COMMUNES:

Les charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche Onshore et la branche Offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche Offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2017 sont les suivants :

- 39% pour la branche Onshore;
- 61% pour la branche Offshore.

III.3 REGLES D'EVALUATION DES CREANCES:

III.3.1 PROVISIONS INDIVIDUELLES

En vertu des dispositions de la norme comptable n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, la circulaire aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par la circulaire aux banques n° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire aux banques n°2012-02 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien des entreprises économiques ainsi que les circulaires n°2012-09 et n°2012-20 relatives à la division, couverture des risques et suivi des engagements et la circulaire n°2013-21 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, nous avons procédé à une évaluation de l'ensemble des créances détenues par la banque en vue d'estimer s'il convient ou non de constituer des provisions pour tenir compte du risque de non

recouvrement des créances de la clientèle et ce, en tenant compte, aussi bien des événements ayant pris naissance au cours de l'exercice en cours et des exercices antérieurs, que des événements survenus postérieurement à la clôture de celui-ci.

Ladite évaluation a été faite compte tenu des garanties déductibles au sens de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 notamment :

- Les garanties reçues de l'Etat, des banques, des compagnies d'assurances et des fonds de garantie ;
- Les dépôts de garantie ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n° 2013-21, les banques doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ; et
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est à noter qu'en application des dispositions de cette circulaire, il n'y a pas lieu de constater de provisions additionnelles car toutes les relations classées sont provisionnées à 100%.

III.3.2 PROVISIONS COLLECTIVES

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°2012-20 du 6 décembre 2012 et relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

Cette provision est à calculer soit en recourant à la méthodologie référentielle édictée par la BCT soit en s'appuyant sur une méthodologie propre à la Banque dont les fondements doivent être motivés et avoir requis l'approbation préalable de la Direction Générale de la Supervision Bancaire.

Le montant des provisions collectives doit être revu à chaque arrêté des comptes annuels. Le relèvement ou l'abaissement du montant de ces provisions collectives doit être justifié par des éléments de détérioration ou d'amélioration des paramètres de risques.

Aucune nouvelle relation n'a été classée par la Banque durant les 5 derniers exercices, le taux de migration est nul. De ce fait, la Banque a jugé opportun de ne pas constituer de provisions collectives.

III.4 REGLES D'EVALUATION DES TITRES :

Par référence à la norme comptable sectorielle n° 25 relative au portefeuille – titres dans les établissements bancaires et à la norme comptable N° 07 relative aux placements, les titres de transaction détenus par notre banque (bons du trésor) ont été évalués à la valeur de marché et les titres de participation à la valeur d'usage.

III.5 REGLES D'ACTUALISATION DES SOLDES LIBELLES EN

DEVICES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Compte tenu des dispositions de la norme comptable sectorielle n° 23 traitant des opérations en devises dans les établissements bancaires, les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties sur la base des cours moyens de change au comptant des devises du marché interbancaire au 31 décembre 2017.

Les pertes et les gains de change résultant de cette réévaluation sont imputés directement en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

NOTE IV: PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers sont établis en monnaie locale soit le « Dinar Tunisien ». Les rubriques des états financiers sont présentées en milliers de Dinars Tunisiens.

NOTE V: NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN :

L'actif du bilan se détaille comme suit :

V.1 AC1 – CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT:

Ce poste a connu une augmentation en valeur de l'ordre de 42.612 mD au 31 décembre 2017 par rapport au 31 décembre 2016 soit 92%.

Cette Hausse est due essentiellement à l'augmentation des avoirs de la banque auprès de la BCT de 44.953 mD. Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
	<u>en mD</u>	<u>en mD</u>
Caisse en Dinars	318	455
Caisse en Devises	9	22
Comptes ordinaires BCT (Dinars et devises)	88.701	43.748
Chèques Postaux	146	2.340
Intérêts à recevoir	3	0
<u>Total</u>	<u>89.177</u>	<u>46.565</u>

V.2 AC2 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:

Ces créances ont connu au 31 décembre 2017 une diminution de 54.058 mD par rapport à fin 2016, soit une diminution de -17.67 %.

Cette variation est dû principalement à la baisse des placements auprès des établissements bancaires de 56.000 mD, la baisse des avoirs de la banque chez les banques correspondantes non résidentes de 30.165 mD et à l'augmentation des créances auprès des organismes et établissements financiers de 31.500 mD.

	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
	<u>en mD</u>	<u>en mD</u>
Placements en Dinars	157.000	213.000
Comptes Banques non-résidentes	1.255	31.420
Comptes Banques résidentes	14	33
Organismes Financiers	92.500	61.000
Créances rattachées	1.186	560
<u>Total</u>	<u>251.955</u>	<u>306.013</u>

La diminution des créances sur les établissements bancaires correspondants est détaillée comme suit :

- Diminution des avoirs auprès des banques non résidentes de 30.165 mD.
- Diminution des prêts au jour au jour et à terme aux banques de dépôts en Dinars de 55.974 mD.
- Diminution des avoirs auprès des banques résidentes de 18 mD.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la Durée résiduelle au 31/12/2017 est comme suit :

	<u>Jusqu'à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 an à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Avoirs en Devises chez les Correspondants non-résidents	1.255	0	0	0	1.255
Avoirs en Dinars chez les Correspondants résidents	14	0	0	0	14
Prêts au jour au jour et à terme en Dinars aux banques	157.000	0	0	0	157.000
Prêts aux organismes financiers spécialisés	57.500	35.000	0	0	92.500
Créances rattachées	1.020	166	0	0	1.186
<u>Total</u>	<u>216.789</u>	<u>35.166</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>251.955</u>

Les Créances rattachées sont détaillées comme suit au 31 Décembre 2017 :

	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
	<u>en mD</u>	<u>en mD</u>
Créances rattachées sur prêts sur marche monétaire	74	48
Créances rattachées sur Prêts aux organismes financiers spécialisés	1.112	512
<u>Total</u>	<u>1.186</u>	<u>560</u>

V.3 AC3 – CREANCES SUR LA CLIENTELE :

Cette rubrique de l'actif est défalquée en cinq catégories à savoir ;

- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits à la clientèle ;
- Créances douteuses ;
- Créances rattachées ; et
- Provisions sur les créances douteuses

	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
	<u>en mD</u>	<u>en mD</u>
Comptes courants débiteurs	8.036	7.795
Crédits à la clientèle	77.494	59.970
Créances douteuses	0	0
Créances rattachées	497	530
Provisions	0	0
<u>Total</u>	<u>86.027</u>	<u>68.295</u>

Les créances sur la clientèle ont enregistré une augmentation de 17.732 mD par rapport à fin 2016, soit une baisse de l'ordre de 26%.

Cette variation est expliquée par :

- La hausse des comptes débiteurs de la clientèle de 241 mD soit 3% ;
- La hausse des crédits à la clientèle de 17.524 mD soit 29% ; et
- La baisse des créances rattachées de 33 mD soit 6%.

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente au 31 Décembre 2017 comme suit :

	<u>Jusqu'à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 an à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Comptes courants débiteurs	8.036	0	0	0	8.036
Concours à la clientèle	55.090	22.404	0	0	77.494
Créances rattachées	315	182	0	0	497
<u>Total</u>	<u>63.441</u>	<u>22.586</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>86.027</u>

A la date d'arrêté des comptes, il n'existe aucune créance classée à la date du 31 décembre 2017.

V.5 AC4 – PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL:

Le portefeuille-titres commercial est principalement composé de bons de trésor assimilables.

Le solde du portefeuille titre commercial au 31 Décembre 2017 est de 65.172 mD

Il est ventilé comme suit :

	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
	<u>en mD</u>	<u>en mD</u>
Titre de Placement	62.000	35.000
Décote/prime	(1)	325
Créances rattachées	3.173	1.128
	<u>65.172</u>	<u>36.453</u>

V.4 AC5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT:

Le portefeuille d'investissement de la Citibank Onshore est constitué de titres de participation au capital de la Société Interbancaire de Télécompensation (SIBTEL) pour le montant de 25 mD représentant 368 actions totalement libérées et des titres de

participation au capital de la SOTUGAR et La Maison du Banquier pour des montants respectifs de 30 mD et 73 mD totalement provisionnés.

V.6 AC6 – VALEURS IMMOBILISEES:

Les valeurs nettes immobilisées ont connu au cours de l'exercice 2017 une diminution en volume de l'ordre de 5 mD par rapport à l'exercice 2016, soit une baisse de 6%. Cette rubrique est détaillée comme suit:

	<u>31.12.2017</u> <u>en mD</u>	<u>31.12.2016</u> <u>en mD</u>
Valeurs brutes en début d'exercice	<u>721</u>	<u>743</u>
Acquisitions	0	0
Cessions	13	22
Valeurs brutes en fin de période	<u>708</u>	<u>721</u>
Amortissements cumulés	627	635
Valeurs nettes en fin de période	<u>81</u>	<u>86</u>

- La valeur brute des immobilisations a connu une baisse de 13 mD et qui est passée de 721 mD à fin décembre 2016 à 708 mD à fin décembre 2017.
- Les amortissements cumulés ont enregistré une baisse de 8 mD par rapport au 31 décembre 2017.

Les Mouvements de L'exercice se résument comme suit :

Rubrique	Valeur brute fin 2016	Achats en 2017	Sorties en 2017	Valeur brute à fin 2017	Amts cumulés fin 2016	Dotation 2017	Amts immo en sorties	Amts cumulés fin 2017	VCN à fin 2017
Immobilisations Incorporelles	150	0	0	150	150	0	0	150	0
Terrain	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Construction	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Installations et Aménagements	16	0	0	16	11	0	0	11	5
Matériel de transport	84	0	0	84	44	17	0	61	23
Matériel et mobilier	471	0	13	458	430	16	41	405	53
Total	721	0	13	708	635	33	41	627	81

V.7 AC7 – AUTRES ACTIFS:

Le total de ce poste est passé de 10.385 mD au 31 décembre 2016 à 8.161 mD au 31 décembre 2017, enregistrant ainsi une augmentation de 2.224 mD, soit 27%. Cette augmentation provient principalement de :

- La hausse de l'encours des valeurs en compensation au 31 décembre 2017 de 3.022 mD ;

- La hausse des plus-values de réévaluation des engagements hors bilan liés aux opérations de 28 mD ;
- La baisse des acomptes provisionnels 347 mD ;
- La baisse des charges constatées d'avance de 101 mD ;
- La baisse de l'encours des prêts accordés au personnel de 478 mD ; et
- La hausse des autres frais et taxes à récupérer de 101 MD.

NOTE VI: NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN:

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes :

VI.1 PA1 – BANQUE CENTRALE ET CCP:

Ce poste a connu une augmentation en valeur de l'ordre de 452 mD à la date d'arrêté des états financiers par rapport au 31 décembre 2016 soit 100%.

VI.2 PA2 – DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:

Ces dépôts ont connu au 31 décembre 2017 une baisse de l'ordre de 1.747 mD par rapport à l'exercice précédent, soit une diminution de 4%. Cette diminution provient de l'effet compensé :

- De la baisse des dépôts des établissements bancaires de 4.863 mD soit -13% ;
- De la hausse des dépôts des organismes financiers 3.116 mD soit +159% ;

La baisse des dépôts et avoirs des établissements bancaires d'un montant de 4.863 mD est due essentiellement à:

- La diminution des avoirs des correspondants non-résidents de 5.136 mD ; et
- L'augmentation des avoirs des correspondants résidents de 273 mD.

VI.3 PA3 – DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE :

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont enregistré au 31 décembre 2017 une augmentation de l'ordre de 25.747 mD par rapport à l'exercice précédent soit une hausse de l'ordre de 7%. Cette variation est détaillée comme suit :

	<u>31.12.2017</u> <u>en mD</u>	<u>31.12.2016</u> <u>en mD</u>	<u>Variation</u> <u>en mD</u>	<u>Variation</u> <u>en %</u>
Comptes à vue	340.695	246.295	94.400	38%
Comptes à échéances	0	0	0	0%
Certificats de dépôts	38.500	68.000	(29.500)	-43%
Autres dépôts et avoirs	27.539	66.727	(39.188)	-59%
Dettes rattachées	69	34	35	103%
<u>Dépôts et avoirs de la clientèle</u>	<u>406.803</u>	<u>381.056</u>	<u>25.747</u>	<u>7%</u>

Il n'existe aucun compte à échéances concernant des contrats de comptes à terme pour l'exercice 2017.

La ventilation des dépôts clientèle par maturité se présente comme suit :

	<u>Jusqu'à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 an à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Comptes à vue	340.695	0	0	0	340.695
Comptes à échéance	0	0	0	0	0
Certificats de dépôts	34.500	4.000	0	0	38.500
Autres dépôts et avoirs	27.539	0	0	0	27.539
Dettes rattachées	58	11	0	0	69
<u>Total</u>	<u>402.792</u>	<u>4.011</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>406.803</u>

VI.4 PA5 – AUTRES PASSIFS :

Le total de ce poste est passé de 13.389 mD au 31 décembre 2016 à 18.846 mD au 31 décembre 2017 enregistrant ainsi une hausse de 5.457 mD, soit 41%. Cette variation provient principalement des effets compensés suivants:

- La baisse des comptes d'attente, de régularisation et d'autres passifs de 2.989 mD (Il s'agit essentiellement de la hausse des virements ordonnés et des chèques émis avant la date de clôture et présentés à la compensation pour 1.431 mD et la hausse des charges à payer pour 862 mD) ;
- La hausse du passif d'impôt de 3.277 mD soit 62% ;
- La baisse des charges à payer de 810 mD soit 12%.

NOTE VII: NOTE SUR LES CAPITAUX PROPRES:

Le total des capitaux propres a enregistré une hausse de 7.316 mD et qui est due à l'affectation (transfert au siège) du résultat de l'exercice 2016 pour le montant de 5.165 mD et au résultat dégagé au titre de l'exercice 2017 de 12.481 mD.

NOTE VIII: NOTE SUR LE PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT:

En application des dispositions de la norme comptable sectorielle bancaire n°21 (alinéa 37), la valeur des effets détenus par la banque pour le compte des tiers en vue d'être encaissés s'élève à 147.255 mD au 31 décembre 2017 contre 317.344 mD au 31 décembre 2016.

Ces effets à l'encaissement se détaillent à la clôture de l'exercice 2017 comme suit :

	<u>31.12.2017</u> <u>en mD</u>
TUNISIE LEASING	1.776
ARAB TUNISIAN LEASE	107.948
HANNIBAL LEASE	37.394
UBCI LEASING	0
TUNISIE FACTORING	137
<u>TOTAL</u>	<u>147.255</u>

NOTE IX: NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN :

IX.1 HB1 – CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES :

Ce poste comprend les passifs éventuels donnés à la clientèle et est détaillé comme suit :

- Cautions pour marchés 7.100 mD ; et
- Cautions diverses 9.183 mD.

IX.2 HB2 – CREDITS DOCUMENTAIRES :

Ces engagements comprennent les ouvertures de crédits documentaires pour un montant de 21.364 mD.

IX.3 HB4 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES :

Les engagements de financements donnés à la clientèle et non encore utilisés s'élève au 31 décembre 2017 à 61.186 mD.

IX.4 HB7 – GARANTIES RECUES :

Le volume de ces garanties est passé de 287.383 mD au 31 décembre 2016 à 291.922 mD à la date de clôture de l'exercice 2017 réalisant ainsi une hausse de 4.540 soit 2% mD. Il s'agit des garanties reçues auprès de Citibank Bahrain.

NOTE X: NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :

X.1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :

Les produits d'exploitation bancaire sont passés de 21.819 mD à 32.531 mD entre 2016 et 2017 enregistrant ainsi une hausse de 10.712 mD ou 49%.

Cette hausse provient de l'effet compensé des variations suivantes :

- L'augmentation des intérêts et revenus assimilés de 1.667 mD soit 11% due essentiellement à :

- o L'augmentation des intérêts relatifs aux opérations avec les établissements bancaires et financiers de 678 mD soit 10% ;
- o La hausse des intérêts relatifs aux opérations avec la clientèle de 1.991 mD soit 28% ; et
- o La diminution des autres intérêts et revenus assimilés de 1.002 mD due à l'augmentation des revenus sur les opérations avec la banque centrale soit -79%.

- L'augmentation des commissions (en produits) de 347 mD soit 22%. Cette diminution est ventilée comme suit :

	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>	<u>Var</u>	<u>Var%</u>
	<u>en mD</u>	<u>en mD</u>		
Opérations liées aux moyens de paiement	623	612	11	2%
Opérations de change et de commerce extérieur	494	705	(211)	-30%
Autres commissions	775	228	547	240%
Total	<u>1.892</u>	<u>1.545</u>	<u>347</u>	<u>22%</u>

- L'augmentation significative enregistrée au niveau des gains sur portefeuille - titres commercial et opérations financières de 8.698 mD soit de 166% entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017. Cette section se constitue comme suit :

	<u>31.12.2017</u> <u>en mD</u>	<u>31.12.2016</u> <u>en mD</u>	<u>Var</u>	<u>Var%</u>
Gains nets sur opérations de change	10.094	3.477	6.617	190%
Gains nets sur titres de placement	3.794	1.647	2.147	130%
Reprise sur décote - titres de placement	36	102	(66)	(65)%
Total	<u>13.924</u>	<u>5.226</u>	<u>8.698</u>	<u>166%</u>

L'augmentation des gains nets sur opérations de change se détaillent comme suit :

	<u>31.12.2017</u> <u>en mD</u>	<u>31.12.2016</u> <u>en mD</u>	<u>Var</u>	<u>Var%</u>
Gains suite à la réévaluation des positions de change	10.073	3.622	6.452	178%
Gains/Pertes sur opérations de change à terme	14	(107)	121	100%
Gains/Pertes sur opérations de change au comptant	7	(38)	45	100%
Total	<u>10.094</u>	<u>3.477</u>	<u>6.617</u>	<u>190%</u>

X.2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE:

La valeur de cette rubrique a connu en 2017 une baisse de 47 mD ou -1% en passant de 4.129 mD à fin 2016 à 4.082 mD à fin 2017.

Cette baisse provient essentiellement de l'effet compensé des variations suivantes :

- La hausse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec les établissements bancaires et financiers de 274 mD soit 559% ;
- La baisse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec la Clientèle de 315 mD soit -8% ; et
- La baisse des autres charges d'exploitation bancaire de 6 mD soit 9%.

X.3 PR5/CH4 – SOLDE EN GAIN/DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIF:

Le solde de cette rubrique est ventilé comme suit :

	31.12.2017	31.12.2016
	en Md	en mD
Dotations aux provisions nettes	0	(566)
Reprises sur provisions	50	2.660
Créances passées en pertes	0	(1.719)
Total	50	375

Le solde de 2017 reflète la constatation des provisions pour risques et charges pour l'exercice 2017.

X.4 CH6 – FRAIS DE PERSONNEL :

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à 4.018 mD et est détaillé comme suit :

- Rémunération du personnel titulaire pour 2.828 mD;
- Rémunération personnel saisonnier pour 282 mD ;
- Charges sociales pour 656 mD ; et
- Autres charges liées au personnel pour 252 mD.

X.5 CH7 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION:

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à 3.767 mD. Cette rubrique est détaillée comme suit :

- Frais d'exploitation non bancaires pour 2.508 mD ; et
- Autres charges générales d'exploitation pour 1.259 mD.

NOTE XI: NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de fournir une information sur la manière avec laquelle la banque a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement, et à travers des facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

Ainsi, la trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 313.037mD au 31 décembre 2016 à 305.634 mD au 31 décembre 2017. Cette variation est imputable aux flux négatifs de trésorerie provenant des activités d'exploitation à concurrence de -2.231 mD, aux flux positifs de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur de 13 mD et aux flux négatifs affectés aux activités de financement à hauteur de – 5.165 mD.

Le flux positif de trésorerie résulte de la situation où le total des encaissements d'une période est supérieur au total des décaissements de la même période.

Au 31 décembre 2017, les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit:

	31.12.2017 en mD	31.12.2016 en md	Variation en mD
<i>Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</i>	89.177	46.565	42.612
Caisse	327	477	(150)
Comptes ordinaires de la BCT débiteurs	88 704	43.748	44.956
CCP	146	2.340	(2.194)
<i>Etablissements bancaires-Actif</i>	250.769	306.013	(55.244)
Correspondants débiteurs	158.269	245.013	(86.744)
Placements	0	0	0
Organismes financiers spécialisées	92.500	61.000	31.500
Liquidités et équivalents de liquidités - Actif (a)	339.946	352.578	(12.632)

Banque Centrale, CCP	452	0	(452)
Comptes ordinaires de la BCT créditeurs	452	0	(452)
Etablissements bancaires -Passif	33.860	39.541	5.681
Correspondants créditeurs	33.860	39.541	5.681
Liquidités et équivalents de liquidités - Passif (b)	34.312	39.541	5.229
Liquidités et équivalents de liquidités (a)-(b)	305.634	313.037	7.403

NOTE XII: INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations d'emprunt de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE, qui ont engendré en 2017 des charges pour un montant global de 26.420, ont été réalisées essentiellement la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE OFFSHORE.

Les soldes des comptes de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE avec Les autres branches du groupe se présentent au 31 décembre 2017 comme suit :

- Comptes ordinaires débiteurs BRANCHE OFFSHORE : 1.254mD ;
- Comptes ordinaires Crédeur BRANCHE OFFSHORE : 33.788mD ;
- Comptes ordinaires Crédeur CITIBANK CASABLANCA : 1mD ;
- Comptes ordinaires créditeurs CITIBANK ALGERIA : 112 Md ;

Autres opérations

Des charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche onshore et la branche offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2017 sont les suivants :

- 39 % pour la branche onshore;
- 61 % pour la branche offshore.

Le total des charges communes s'élève au titre de l'exercice 2017 à 15.499 mD.

Le volume des garanties ajustées reçues auprès de Citibank Bahrain à 291.922 mD à la date de clôture de l'exercice 2017.

***Rapport de l'auditeur indépendant sur les états
financiers de l'exercice clos au 31 décembre
2017***

Madame le Directeur Général,

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Rapport sur les états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2017, ainsi que l'état de résultat, et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, établis en Dinars Tunisiens, font ressortir des capitaux propres positifs de 37.481mTnd y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 12.481 mTnd.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore au 31 décembre 2017, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables Tunisiennes.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables Tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Tunis, le 17 avril 2018

Les commissaires aux comptes

Conseil audit formation CAF

F.M.B.Z KPMG Tunisie

Abderrahmen FENDRI

Moncef BOUSANNOUGA ZAMMOURI